



## Communiqué

### **Aménagement du territoire / politiques contractuelles : Signature du Contrat territorial Occitanie 2022-2028 et des Contrats Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de Bernis et Saint-Mamert-du-Gard**

**Mercredi 17 janvier 2024 – Nîmes Métropole.** Nîmes Métropole et ses partenaires territoriaux, la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ont officiellement signé lundi 15 janvier 2024 le Contrat territorial Occitanie (CTO) 2022-2028. De même, les communes de Bernis et de Saint-Mamert-du-Gard, ont respectivement signé un Contrat Bourg-Centre Occitanie.  
**Objectif ? Bâtir l'avenir de notre bassin de vie, renforcer son attractivité et améliorer ainsi la qualité de vie des habitants. Ces contrats prévoient le soutien financier des partenaires locaux afin de permettre la concrétisation des projets d'aménagement inscrits comme prioritaires.**

Initiés en 2018 par la Région Occitanie dans le but de structurer les territoires de projets, les contrats territoriaux visent à accompagner chaque territoire au regard de ses spécificités, pour participer aux dynamiques régionales.

*« Depuis 2016, mon engagement pour les habitants d'Occitanie est sans faille. Je me bats pour assurer une vie digne à nos concitoyens, tout en respectant nos engagements du Pacte Vert pour l'Occitanie, modèle de développement plus juste et durable. Au-delà de nos grandes politiques publiques en matière d'éducation, de mobilité, d'habitat, ou de transition climatique, je tiens à travailler en pack avec les élus locaux pour accompagner les projets au plus près des besoins des habitants. Je suis très fière que le contrat territorial avec la Métropole de Nîmes et la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence nous permette aujourd'hui de définir nos priorités pour offrir des services de qualité, en proximité, pour les habitants de ce territoire. C'est ainsi que les Beaucairois pourront profiter d'un véritable pôle d'échange multimodal, que nous allons requalifier la friche viticole de Saint Mamert du Gard, que les enfants de Jonquières Saint Vincent bénéficieront d'une cuisine centrale, avec des produits frais et de qualité, et enfin que sortira bientôt de terre le nouveau Palais des Congrès de Nîmes. Vous pouvez compter sur mon volontarisme et celui des élus régionaux du Gard, dont Julie Delalonde qui a mené la préparation de ce Contrat Territorial, pour protéger et accompagner les Gardois dans leurs projets. », a insisté Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, en marge de la signature.*

Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, dont Nîmes Métropole est chef de file, constitue une feuille de route partenariale traduisant les priorités stratégiques du territoire et ses projets. Pour la période 2022-2023, 81 projets d'aménagement et de développement (130 M€ d'investissement) ont été subventionnés, avec une participation financière de 11,7 M€ par Nîmes Métropole, 10 M€ par la Région, 9,6 M€ par l'Etat et 8,1 M€ par le département. Des projets d'envergure pour le

territoire, comme les travaux dans le cadre du PAPI pour la gestion du risque inondation ou le Palais des Congrès et le site Hoche Université de Nîmes. Par ailleurs de nombreuses opérations en faveur des services et équipements publics afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et usagers ont été conduites.

*« Cette politique contractuelle territoriale menée à tous les échelons et dont Nîmes Métropole est le chef de file est un formidable vecteur d'attractivité. Via ces nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie (CTO), nos bassins de vie sont acteurs à part entière et bénéficient d'une réelle dynamique qui permet de répondre aux enjeux majeurs, au service de la population »,* souligne Franck Proust, président de Nîmes Métropole.

*« Cette année encore, les collectivités du territoire ont largement investi sur la réhabilitation des espaces publics, les équipements sportifs et maisons de santé afin de favoriser la qualité et le cadre de vie des usagers. Des investissements structurants portant également sur ce volet environnemental ô combien important, qui passe inévitablement par la rénovation énergétique des bâtiments, engageant Nîmes Métropole en faveur de la transition écologique et l'inscrivant un peu plus comme une Ecométropole »,* complète Eddy Valadier, vice-président de Nîmes Métropole, délégué à l'ingénierie financière et à la recherche de financements.

Déclinaison territoriale du CTO, Nîmes Métropole accompagne le développement des communes de son territoire dans le cadre de la politique « Bourgs-Centres » en faveur des petites villes rurales et péri-urbaines menée par la Région Occitanie. C'est ainsi qu'en 2022, deux nouvelles communes du territoire ont émis la volonté de candidater au dispositif Bourg-Centre Occitanie : Bernis et Saint-Mamert-du-Gard.

Pour ces deux communes, la signature de leur contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 représente l'aboutissement de plusieurs mois de travail, aux côtés de l'ensemble des partenaires, pour planifier le développement de leurs villages en matière d'habitat, mobilité, économie, culture, patrimoine, tourisme et environnement. Ces nouveaux contrats permettent de donner une vision à moyen terme de l'avenir des communes et des partenaires financiers potentiels.

### **Supports à disposition :**

- [Photo de la signature\\*](#)
- [Note détaillée BCO](#)
- [Note détaillée CTO](#)

*\*De gauche à droite : Catherine Bergogne, maire de Saint-Mamert-du-Gard ; Juan Martinez, président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ; Julie Delalonde, conseillère régionale, représentante de la présidente de la Région Occitanie Carole Delga ; Eddy Valadier, vice-président de Nîmes Métropole, délégué à l'ingénierie financière et à la recherche de financements, représentant du président de Nîmes Métropole Franck Proust ; Rémi Nicolas, président du PETR Garrigues et Costières, vice-président de Nîmes Métropole, délégué aux projets de secteur et à l'administration des fonds de concours ; Théos Granchi, maire de Bernis.*

### **Contacts Presse :**

Tom Roussel  
Chargé de communication stratégies et attaché de presse  
06 63 63 11 39 / [tom.roussel@nimes-metropole.fr](mailto:tom.roussel@nimes-metropole.fr)

Marion Morlock  
Chargée de communication Aménagement du territoire

06 75 41 70 06 / [marion.morlock@nimes-metropole.fr](mailto:marion.morlock@nimes-metropole.fr)

Pierre Thoniel

Directeur de la Maison de la région Occitanie – Nîmes

06 07 58 62 26 / [pierre.thoniel@laregion.fr](mailto:pierre.thoniel@laregion.fr)